

Augmentation de la capacité de l'incinérateur de 150000 tonnes par an à 170000 t/an.

C'est le Jackpot pour les profits de l'entreprise Vernéa/Suez !

Rappelons que la limite de 150 000 t/an a été imposée par un jugement du Tribunal Administratif du 5 mai 2009 et confirmée par l'Arrêté Préfectoral du 20 mai 2009. Depuis, le civisme des citoyens a fait diminuer la quantité de déchets apportée par le Valtom – ce sont les seuls déchets prioritaires définis par le contrat de Délégation de Service Public - pour se chiffrer en 2024 à peu près 130000 t. L'incinérateur est donc en sur-capacité !

Déjà pour 2024 une lettre non publiée de la préfecture datée du 06/11/24 a autorisé par dérogation un dépassement de 4000 t pour « éviter » un arrêt de production d'électricité et de chaleur vendue par Vernéa/Suez. Il n'y a pas de problème technique mais il s'agit seulement de pallier à un manque à gagner. L'augmentation correspondante de la pollution n'est pas évoquée !

Pour les prochaines années, les motifs invoqués par le tandem Valtom-Vernéa/Suez pour justifier ce projet sont les suivants :

- injecter les lixiviats (les jus sales) des décharges dans le four (12000 t/an). Cela revient à brûler de l'eau et a pour inconvénient de dégrader la qualité de la combustion et donc d'augmenter le taux de pollution. Pourtant le très récent Arrêté Préfectoral du 4 mars 2025 prolongeant l'activité de la décharge de Puy Long de 25 ans imposait un traitement des lixiviats plus classique par filtration. La solution économico-industrielle va s'imposer pour abonder les profits de Suez.

- augmenter les Déchets d'Activité Economique des clients privés de Suez (20000 t/an).
- importer par camions 15000 t/an les déchets de la communauté de communes d'Aurillac (Cantal). La « solidarité » invoquée par le Valtom en 2024 devient une solution pérenne.

Cette augmentation de 13,3% entraînera un surplus de pollution dans la même proportion. La diffusion dans l'atmosphère de 200000 t/an de CO2 deviendra 226700 t/an. De même si les autres polluants respectent les valeurs limites d'émission, elles augmenteront en quantité dans la même proportion. Ce sera aussi le cas pour les mâchefers remplis de produits toxiques que l'on étale partout sous les routes, chemins et plateformes industrielles, passeront de 26000 t/an à 29700 t/an. Même situation pour les rejets d'épuration des fumées très toxiques, stockés dans des décharges spéciales dont l'étanchéité n'est pas éternelle.

Le tandem Valtom-vernéa/Suez veut faire passer cela pour une modification mineure sans enquête publique ni étude environnementale !

Puy de Dôme Nature Environnement participera à la réunion de la Commission de Suivi du site de Vernéa du 11 avril et s'opposera à ce projet mais le poids des associations est très faible dans cette instance où la plupart des élus représentants le Valtom et des administratifs n'ont jamais contesté les appétits de Suez. Cette commission ne donne qu'un avis, c'est le préfet qui en décidera tout seul.

Une mobilisation populaire est indispensable pour faire valoir l'intérêt général et la défense de l'environnement.